



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Direction régionale  
de l'alimentation, de  
l'agriculture  
et de la forêt  
Service régional de l'alimentation

**NATURE EST**  
4 rue des nonnetiers  
57070 METZ

Dossier suivi par : Arnaud DEREST  
Courriel : arnaud.derest@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 03 55 74 11 31

Fax : 03 55 74 11 01

N/Réf. :

Metz, le 08/06/2015

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- *Vu les articles L254 -1, L254 -2, R254 -1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010 – 146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2044 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du Préfet de la région Lorraine au DRAAF de Lorraine en date du 14/03/2013*

L'organisme **NATURE EST**  
domicilié à **4 rue des nonnetiers**  
**57070 METZ**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : LO20196**  
pour effectuer ses activités d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Pour le Préfet de la région Lorraine  
et par délégation Le chef du SRAL

Peggy RASQUIN